



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement décrit ci-après.

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier à la Municipalité de Saint-Joachim que lors de la séance du 7 avril 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement numéro **466-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments** visant à intervenir sur des bâtiments ou des constructions en fonction de la gravité de la situation, notamment lorsqu'ils présentent un risque pour la santé, la sécurité ou la qualité du milieu de vie.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 avril 2026 à **18h00** à l'hôtel de ville situé au 172, rue de l'Église à Saint-Joachim.

Au cours de cette assemblée sera présenté le projet susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et seront entendues les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 172, rue de l'Église, du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Hugues Jacob,
Directeur général
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat le 8^e jour du mois d'avril 2026.

Hugues Jacob,
Directeur général
Greffier-trésorier